Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/1340

21.2.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11843 – ARES / MACQUARIE / DATA REALTY GROUP / PRIME DATA CENTERS)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/1340)

1. Le 11 février 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Ares Management Corporation («Ares», États-Unis), actuellement contrôlée en dernier ressort par Ares Partners Holdco LLC («Ares Partners», États-Unis),

— Wholesale DC Asset Holdings LLC («WDCAH», États-Unis), actuellement contrôlée en dernier ressort par Macquarie Group Limited («Macquarie», États-Unis),

— Data Realty Group («DRG», États-Unis), contrôlée à 100 % par Data Realty Holding Corp (États-Unis),

— Prime Data Centers LLC («Prime Data Centers», États-Unis), actuellement contrôlée conjointement par WDCAH et DRG.

Ares acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Prime.

La concentration est réalisée par contrat ou tout autre moyen.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Ares: gestionnaire d'investissements alternatifs présent au niveau mondial et proposant à ses clients des solutions complémentaires d'investissement primaire et secondaire dans les catégories d'actifs couvrant le crédit, le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures,

— Macquarie: groupe financier diversifié qui fournit à ses clients des services de gestion d'actifs et des solutions financières, bancaires, de conseil et concernant les risques et les capitaux, sur les marchés de la dette, des actions et des produits de base. WDCAH est une société holding au sein de Macquarie, par l'intermédiaire de laquelle elle détient sa participation dans Prime Data Centers,

— DRG: fonds d'investissement qui investit à l'échelle mondiale dans des entreprises qui répondent aux besoins en infrastructures de données. Sa stratégie d'investissement est axée sur les centres de données, y compris leur fonctionnement et leur développement,

— Prime Data Centers: fournisseur de solutions d'infrastructures de centres de données, qui propose des installations conçues pour répondre aux besoins de données des entreprises, en mettant l'accent sur la durabilité et la sécurité.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11843 – ARES / MACQUARIE / DATA REALTY GROUPG / PRIME DATA CENTER

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE